

MARCHE À SUIVRE

CONTRAT DE PUBLICITÉ/SPONSORING

Informations importantes :

- Chaque membre actif doit trouver au minimum 120.- de publicité/sponsoring
- Le dernier délai de retour des contrats est fixé au **13 février 2024**
- Si vous ne trouvez pas d'annonceur, vous paierez 120.- de votre poche. Merci de remplir un contrat en cochant la case « Dons en espèce ». Il est impératif que nous ayons un contrat de votre part
- Vous êtes responsable de la livraison et de la restitution des **bâches/beach-flags**. Toutes les bâches/beach-flags doivent impérativement nous parvenir lors du montage de la piste, jeudi 11 avril au plus tard et pourront être récupérés le dimanche du cross lors du démontage

Le contrat est disponible au téléchargement sur ce lien : <https://www.dropbox.com/scl/fi/hg23n995wlfnglhi5pi1/MX-Payerne-24-Contrat-de-sponsoring.pdf?rlkey=nhjd2sjphv4xweva21s547k62&dl=0>

Marche à suivre :

1. Inscrire votre nom, prénom et les coordonnées complètes de l'annonceur tout en haut de la page 1
2. Remplir intégralement et signer le contrat avec l'annonceur (2 pages)
3. Transmettre au plus vite une copie du contrat signé à sponsoring@mxpayerne.ch
4. Certaines annonces sont limitées (couverture dos du livret de fête, sets de table, trophée des manches) premier arrivé, premier servi. Veuillez le préciser à l'annonceur
5. L'annonceur doit fournir son logo/annonce en format vectoriel
6. Si l'annonceur souhaite payer au comptant, merci de faire le virement vous-même en utilisant nos coordonnées bancaires ou le code QR en page 3 du contrat **SANS OUBLIER** de préciser le motif : nom, prénom et entreprise de l'annonceur

Banque RAIFFEISEN - 1510 Moudon

MotoCross Club des Combremonts

Route de la Pallaz 13

1525 Seigneux

IBAN : CH23 8080 8002 2547 5838 5

Nous vous remercions d'avance de vos efforts fournis au bon déroulement de notre manifestation

Le comité d'organisation